

N° de division : 01-Montréal
N° de cour : 500-11-063435-248
N° de dossier : 41-3032845

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :
9048-8842 QUÉBEC INC.

RAPPORT DU SYNDIC SUR SON ADMINISTRATION PRÉLIMINAIRE

SECTION A - Historique

1. 9048-8842 Québec Inc. (la « **Débitrice** » ou la « **Société**») fut fondée et a débuté ses activités en avril 1997. La Société opérait dans le domaine d'achat et de vente de condos.
2. Le 19^e jour de janvier 2024, la Débitrice a fait cession de ses biens en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (« **LFI** »).
3. La direction de la Société attribue principalement les difficultés financières de la Société à une baisse importante de son chiffre d'affaires au courant des années 2022 et 2023.

SECTION B - Actifs

4. Les actifs de la Débitrice sont les suivants: Sans objet.

SECTION C - Livres et registres et mesures conservatoires et protectrices et exercice du commerce du failli

5. La direction de la Société verra à transmettre au syndic les livres et registres de la société requis par le syndic.
 6. Le syndic prendra connaissance des livres et registres et fera rapport aux inspecteurs, le cas échéant.
 7. Le syndic a ouvert un compte en fidéicomis à la Banque de Montréal.
 8. Il n'y a eu aucun exercice du commerce par le syndic.
-

SECTION D - Procédures judiciaires

9. Il n'y a aucune procédure légale, à notre connaissance.

SECTION E - Réclamations prouvables

10. Les réclamations prouvables sont les suivantes :

Créanciers	Tel que déclaré au bilan	Reçu à date
	(\$)	(\$)
Créanciers garantis	∅	∅
Créanciers ordinaires	373 132	277 751
	373 132	277 751

SECTION F - Réclamations garanties

11. Les créanciers garantis sont les suivants : Sans objet.

SECTION G - Réalisation prévue et distribution projetée

12. Puisqu'il n'a aucun actif réalisable, le syndic ne prévoit pas de distribution aux créanciers.

SECTION H - Transactions révisables et paiements préférentiels

13. Le syndic révisera les livres et registres et fera rapport aux inspecteurs, s'il y a lieu.

SECTION I - Autres sujets

14. Le syndic a fait publier l'avis de faillite dans le Journal de Montréal, édition du 27 janvier 2024.

15. Selon l'administrateur, il n'y avait aucun montant dû aux employés au moment de la cession.

FAIT À MONTRÉAL, ce 12e jour de février 2024.

MNP LTÉE

En sa capacité de syndic à la faillite de
9048-8842 Québec Inc.



Gaetano Di Guglielmo, CPA, CIRP, LIT
Responsable de l'actif